



Responsabilité envers les parents

Par **AC28**, le **23/04/2008** à **11:52**

Bonjour, rnrnMon beau pere vient de suivre une cure de désalcoolisation. (son cerveau a été atteint). Le medecin qui l'avait suivi pendant sa cure lui a précisé qu'il n'était pas encore en état de conduire (problemes de reflexes, d'equilibre, de repères géographiques...). Ce même médecin lui a fait un écrit, lui spécifiant qu'il ne devait pas conduire. Une infirmière nous a laissé entendre que s'il reprenait le volant alors qu'on est au courant de son état, nous (ses enfants) pourrions etre tenus responsable en cas d'accident. rnLe problème, c'est qu'aujourd'hui, un mois apres avoir fini sa cure, il nous réclame sa voiture tous les jours, ou presque (nous lui avons confisqué les clés). On a beau lui dire qu'il ne peut pas conduire, et qu'il n'aurait ses clés qu'une fois qu'un medecin lui aurait fait un certificat médical attestant son aptitude a conduire, il insiste. Denièrement, il a même parlé de s'acheter une nouvelle voiture. Le problème, c'est que 300km nous séparant, nous aurons du mal à l'en empecher.rnMes questions sont donc les suivantes : rn- l'infirmière avait-elle raison en disant que nous pourrions etre tenus responsable en cas de problème ?rn- son comportement envers nous allant en s'empirant, nous nous désintéressons de plus en plus de son cas. Aussi, est-il possible, d'une maniere ou d'une autre, de lever totalement notre responsabilité sur ses faits et gestes ? (et même renoncer à l'heritage, si c'est la condition) rnrnMerci pour les reponses que vous pourrez m'apporter.